



RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

2018





INTRODUCTION

Ce rapport environnemental présente la mesure de la performance d'Esker en matière de développement durable. Il décrit les avancées de notre performance opérationnelle en comparaison aux objectifs énoncés dans la politique environnementale. Il démontre la motivation de la société à s'investir de manière responsable dans la gestion de son impact environnemental et son engagement à réduire son empreinte carbone en appliquant des méthodes efficaces sur le plan environnemental pour nos activités au quotidien.

Esker n'est pas une entreprise industrielle, mais comme toute société nous avons un impact sur l'environnement et nous travaillons dans un effort d'amélioration continue à la réduction de notre empreinte écologique. Nous portons principalement nos efforts sur :

- l'économie des ressources relatives à notre centre de production de courrier de Décines,
- les centres de données que nous utilisons,
- les immeubles que nous occupons,
- et les déplacements de nos employés.

Ce rapport a été réalisé conformément aux recommandations du GRI G4 et nous le déclarons en accord avec les critères essentiels. Il a été précédé par une étude de matérialité menée en interne auprès des départements concernés.

PARAMÈTRES DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'évaluation des émissions de GES a été réalisée en s'appuyant sur le référentiel ISO 14064-1 à 3, à l'aide des données disponibles sur la base Carbone® de l'ADEME ainsi que sur le guide sectoriel de référence pour le secteur des nouvelles technologies numériques, de l'information et de la communication (TNIC) disponible sur le site de l'ADEME.

Comme le préconise l'ISO 14064-1, les données issues de cette évaluation des GES d'Esker sont basées sur les principes suivants :

- Pertinence
- Complétude
- Cohérence
- Exactitude
- Transparence

A ce jour, Esker n'entre pas dans l'obligation légale de réaliser un bilan de ses émissions de GES. Néanmoins, à travers cette étude, l'entreprise souhaite montrer sa prise de conscience et son investissement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Ainsi le choix a été fait d'étudier les 3 catégories d'émissions :

- **Catégorie 1** : émissions directes de sources contrôlées par l'organisation.
- **Catégorie 2** : émissions indirectes d'origine énergétique (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur).
- **Catégorie 3** : autres émissions indirectes.

PÉRIODE CONSIDÉRÉE

La période de référence choisie est celle du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Cette année servira donc de référence afin de comparer l'évolution d'Esker concernant ses émissions ou ses retraits de GES.

OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Il s'agit d'identifier les facteurs pertinents et significatifs dans le cadre des activités d'Esfer afin de maîtriser et de limiter :

- La pollution
- Les émissions des gaz à effet de serre
- Les consommations d'énergies
- La gestion des déchets

Ceci en favorisant :

- L'économie des ressources
- Les énergies renouvelables

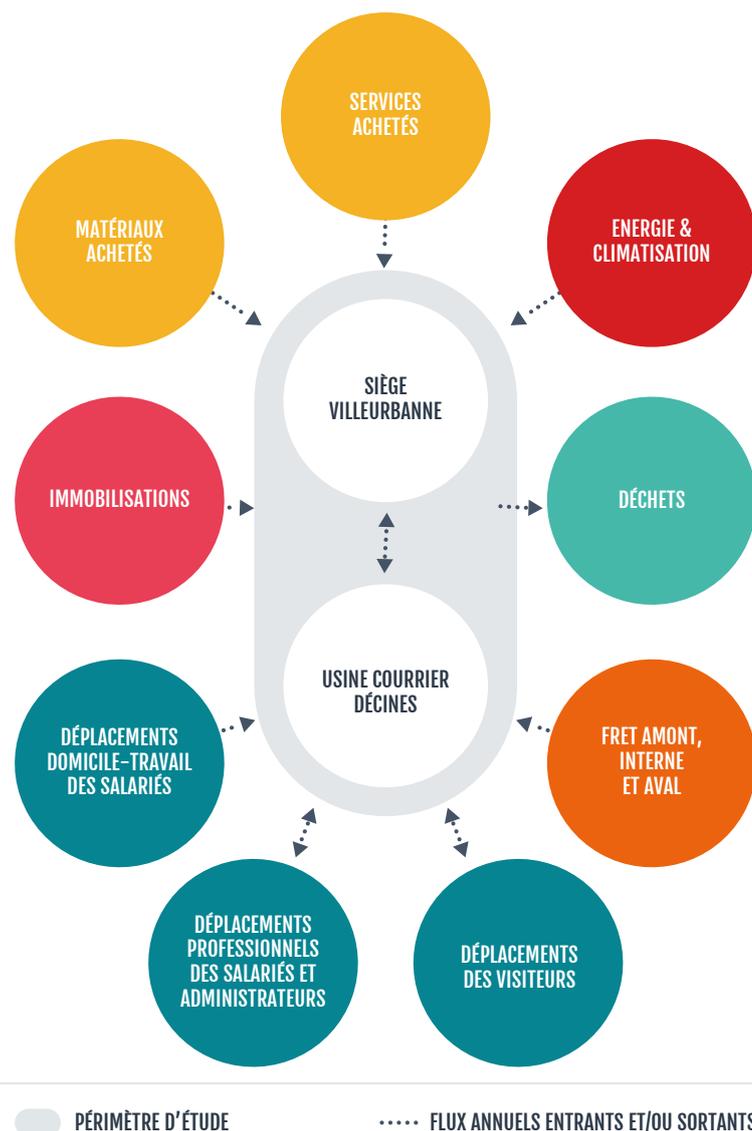
PÉRIMÈTRE DES DONNÉES PRISES EN COMPTE ET MÉTHODOLOGIE

Conformément aux préconisations de l'ISO 14064-1, le périmètre de l'étude choisi est le périmètre de l'organisation sous contrôle opérationnel soit les sites physiques suivants :

- Immeuble du siège social situé au Cristal Parc 113 boulevard de la bataille de Stalingrad, 69100 Villeurbanne
- Usine courrier France située au 2 rue de Catalogne, 69150 Décines Charpieu
- Les bureaux de CalvaEDI, situés au 6 Rue du Dr Laurent, 75013 Paris

Le périmètre concerne donc les activités d'Esfer réalisées au siège et au sein de l'usine courrier. Les postes suivants seront évalués dans cette étude :

- **L'énergie et la climatisation** : les émissions provenant des consommations énergétiques des bâtiments et des outils de production (électricité et gaz naturel principalement) et des fuites de fluides frigorigènes des installations de climatisation ;
- **Les intrants (matériaux et services achetés)** : les émissions relatives à l'achat de matières premières et de prestations de services (hébergement, maintenance etc.) ;
- **Les immobilisations** : les émissions générées par la fabrication de biens entrants dans le cadre des immobilisations financières sur leur durée d'utilisation (parc informatique et parc machines, véhicules etc.) ;
- **Les déplacements du personnel** : les émissions dues aux trajets domicile-travail ainsi que les déplacements professionnels des salariés. Le déplacement des clients sur les sites n'est pas pris en compte car Esfer ne reçoit pas ou peu de clients dans ses locaux ;
- **Le fret** : les émissions provenant du transport de biens en amont (depuis les fournisseurs vers l'entreprise) ainsi que le fret aval correspondant à l'envoi de plis de l'usine courrier vers les clients finaux ;
- **Les déchets** : les émissions liées au traitement de fin de vie générées par l'ensemble des activités du siège et de l'usine courrier.



RÉSULTAT DÉTAILLÉS DES MESURES DE GES DES CATEGORIES 1, 2 ET 3 ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Bien que non concernée par le contexte réglementaire de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans un souci de transparence, Esker a choisi de porter le périmètre de cette évaluation sur les 3 catégories d'émissions (seules les 2 premières font partie du contexte réglementaire).

Les résultats de l'évaluation des émissions de GES d'Esker montrent que les émissions liées à la catégorie 3 des GES représentent plus de 95 % du bilan des émissions de l'entreprise.

Les transactions informatiques réalisées sur les infrastructures utilisées par Esker pour son usage interne et pour ses clients dans le cadre de ses solutions de dématérialisation n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation des GES faute de l'existence d'un référentiel validé par l'ADEME.

Le tableau ci-dessous explique pour chaque catégorie les postes d'émissions concernés, les sources d'émissions et la méthodologie de relevé choisie et les résultats calculés pour les émissions de GES.

CATÉGORIE	POSTES D'ÉMISSIONS	EXEMPLE DE SOURCES D'ÉMISSIONS	PRISE EN COMPTE (OUI/NON)	JUSTIFICATION ET MÉTHODOLOGIE DE RELEVÉ	KG. CO2 E PAR POSTE	KG. CO2 E PAR CATÉGORIE	T. CO2 E PAR CATÉGORIE
Cat. 1 : Emissions directes de GES	1	Emissions des sources fixes de combustion	Oui	Les données sont fournies par les factures de gaz naturel pour le chauffage de l'usine de Décines.	24 545	230 892	231
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Oui	Les données sont issues de la consommation de carburant provenant des véhicules de société (VL) utilisées par les salariés dans leurs déplacements professionnels.	206 277		
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Non	Aucun des procédés de fabrication n'émet de combustion issue de réactions chimiques ou autre.	0		
	4	Emissions directes fugitives	Oui	Les données proviennent des relevés de maintenance des installations de climatisation.	70		
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Non	Biomasse liée aux l'activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts.	0		
Cat. 2 : Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Oui	Les données sont issues des relevés des consommations d'électricité facturées par le fournisseur d'électricité. Le système de comptage ne permet pas de connaître les consommations par poste (chauffage, production etc.)	10 469	10 469	10
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Non	Pas de consommation de vapeur.	0		

CATÉGORIE	POSTES D'ÉMISSIONS	EXEMPLE DE SOURCES D'ÉMISSIONS	PRISE EN COMPTE (OUI/NON)	JUSTIFICATION ET MÉTHODOLOGIE DE RELEVÉ	KG. CO2 E PAR POSTE	KG. CO2 E PAR CATÉGORIE	T. CO2 E PAR CATÉGORIE
Cat. 3 : Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les catégories 1 et 2	Non	L'entreprise n'est pas concernée par ces activités.	0	1 911 430	1 911
	9	Achats de produits et de services	Oui	Les données prises en compte sont issues des factures des prestations et des commandes fournisseurs.	688 849		
	10	Immobilisations de biens	Oui	Ces données sont issues de la liste des immobilisations comptables. Elles ont été rapprochées des facteurs d'émissions proposés par le guide sectoriel entre l'ADEME et le CIGREF lorsque les facteurs d'émissions n'étaient pas disponibles dans la base carbone (prise en compte de la durée d'amortissement pour chaque poste).	594 423		
	11	Déchets	Oui	La quantité et le type des déchets proviennent des factures des fournisseurs de retraitement. Les déchets issus des encres de production ont été considérés comme des DIS en fin de vie (stabilisation+stockage) faute de FE plus précis. Les DEEE ne bénéficiant pas de FE, le FE considéré est celui des "DIS - Déchets Industriels Spéciaux - fin de vie stabilisation et stockage" de la base carbone.	-2 407		
	12	Transport de marchandises amont	Oui	Les données de cette catégorie sont estimées en fonction du nombre de livraisons sur l'année pour le papier, les enveloppes et l'encre approvisionnés pour l'usine courrier.	82 396		
	13	Déplacements professionnels	Oui	Les données ont été comptabilisées via les notes de frais des employés et via les informations fournies par l'agence de voyage de l'entreprise.	354 169		
	14	Actif en leasing amont	Non	Ce poste n'est pas comptabilisé car les données sont déjà prises en compte dans les poste 2,6 et 10.	0		
	15	Investissements	Non	Ce poste n'est pas comptabilisé car les données sont déjà prises en compte dans les catégories 1 et 2.	0		

16	Transport des visiteurs ou des clients	Consommations d'énergie liées au transport des visiteurs (fournisseurs, clients etc.)	Non	Le déplacement des clients sur les sites n'est pas pris en compte car Esker ne reçoit pas de clients dans ses locaux.	0		
17	Transport des marchandises aval	Transport et distribution dont le coût n'est pas supporté par l'entreprise	Non	Les émissions induites par les transports des plis produits par l'usine courrier à destination des clients finaux ne sont pas prises en compte. En effet le coût de ces transports n'est pas supporté par Esker mais directement par le client qui paie intégralement l'affranchissement facturé par la Poste et ce dernier n'est pas comptabilisé dans le chiffres d'affaires d'Esker (régime des débours). Pour information les émissions de GES de ces transports sont estimées à 4 030 tonnes. Depuis Mars 2012, La Poste compense intégralement les émissions de CO2 liées aux activités courrier via l'achat de crédits carbone générés sur le marché carbone volontaire.	0		
18	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie	Non	Ce poste n'est pas comptabilisé dans cette étude. Soit il s'agit des plis (papier) reçus par les clients, dans ce cas, il n'y a pas de consommation d'énergie à comptabiliser. Soit il s'agit de l'utilisation des solutions informatiques qui consomment de l'énergie via des serveurs qui sont soit sous la responsabilité d'Esker (poste 6 ou 9) soit sous celle des clients, ce qui est dans ce cas hors de contrôle pour Esker.	0		
19	Fin de vie des produits vendus	Traitement de la fin de vie des produits	Non	Esker n'est pas concerné par ce poste étant donné que les plis (papier) sont stockés par les utilisateurs et que les solutions informatiques n'ont pas d'existence physique.	0		
20	Franchise aval	Consommation d'énergies des franchisés	Non	Non applicable pour Esker (pas de franchise).	0		
21	Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail	Non	Ce poste n'est pas comptabilisé car les données sont déjà prises en compte dans les poste 9 et 10.	0		
22	Déplacement domicile travail	Déplacement domicile travail et télétravail	Oui	Les résultats ont été obtenus grâce à un questionnaire adressé à chaque salarié. Les résultats ont été extrapolés pour les salariés n'ayant pas répondu à l'enquête. A noter également que l'absence de FE relatifs à l'utilisation de modes de transport électrique autre qu'une voiture n'a pas permis d'avoir un résultat tout à fait exact.	194 000		
23	Autres émissions	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédents	Non	Non concerné, toutes les émissions sont comptabilisées dans les autres postes.	0		
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES (KG CO2 E)					2 152 791		
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES (T CO2 E)					2 153		

ORIGINE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Les postes d'émissions 9 et 17 du tableau des résultats détaillés ci-dessus sont corrélés. Ils sont liés directement à l'achat et au transport des matières premières utilisées pour la production de l'usine courrier France. Il s'agit essentiellement de bobines de papier et d'enveloppes. Les bobines de papier sont fabriquées en Finlande au plus près des forêts de résineux gérées durablement. Les enveloppes sont fabriquées en Charente et dans l'Eure, en France. Les bobines de papier et les enveloppes sont acheminées directement par transport routier jusqu'à l'usine courrier France à Décines.

Le fournisseur des bobines de papier dispose des certifications suivantes :

- PEFC
- Ecolabel
- ISO 9001 : 2008
- ISO 14001 : 2004
- ISO 50001 : 2011
- FSC

Le premier fournisseur d'enveloppes (70% des commandes) dispose des certifications suivantes :

- FSC
- PEFC
- ISO 9001 : 2008
- ISO 14001 : 2001
- ISO 50001 : 2011
- Imprim'Vert
- Ecolabel
- NF Environnement

Le deuxième fournisseur d'enveloppes (30% des commandes) dispose des certifications suivantes :

- FSC
- PEFC
- Imprim'vert
- NF Environnement
- Ecovadis
- ISO 9001 : 2015
- ISO 14001 : 2015

ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

Concernant les déplacements domicile-travail, une enquête menée en juin 2019 auprès de nos collaborateurs confirme que plus des deux tiers de ces déplacements se font via des transports plus écologiques que la voiture (transports en commun, marche, vélo, trottinette, ...).

En juin 2019, les trajets domicile-travail en voiture hybride, essence et gazole représentaient 31,9% des déplacements.

Esker a pour objectif de mettre en place le télétravail à hauteur d'une journée par semaine pour l'ensemble des salariés éligibles à partir de janvier 2020. Cette politique doit conduire à la réduction de 10 à 20% des émissions de gaz à effet de serre associées aux trajets domicile-travail en 2020.

La mise à disposition à l'ensemble des collaborateurs d'Esger de moyens de téléconférence et vidéo-conférence permet de réduire les trajets en avion. Les trajets en train sont privilégiés aux trajets en avion dans la mesure du possible.

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2018

Le total des émissions de gaz à effet de serre des différents sites d'Esger en France en 2018 est de 2 153 tonnes.

L'indicateur retenu par Esger pour la mesure de sa performance en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre est le nombre de grammes de CO₂ émis par document traité sur la plateforme de production Esger on Demand, tous médias confondus.

En 2018 le nombre de documents traités sur la plateforme de production Esger on Demand pour la France a été d'environ 219,27 millions de documents dont 42,14 millions de courriers.

L'indicateur de référence pour 2018 est égal à 10 grammes de CO₂ par document traité.

PLAN DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Réduction :

ACTIONS MISES EN OEUVRE	RÉSULTAT ATTENDU	DÉLAI DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE DE L'ACTION
<p>Réduction des consommations électriques par la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'éclairage basse consommation (pavés led dimmables) ; De détecteurs automatiques de présence dans les couloirs et espaces communs ; De mise en veille automatique des postes de travail en dehors des périodes d'activités des utilisateurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 80% la consommation électrique nécessaire pour l'éclairage ; Réduction de 10 à 40% de la consommation électrique des postes de travail. 	Déjà effectif	Services Généraux
<p>Par la commercialisation de ses solutions de dématérialisation Esker incite ses prospects et clients à migrer progressivement leurs flux de documents papier vers des flux entièrement dématérialisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la part du chiffre d'affaires courrier papier dans la part globale du chiffre d'affaires consolidé. 	Déjà effectif	Service commercial
<p>Réduction des GES issus des trajets domicile/travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> Incitation à l'usage des transports en commun par le remboursement de 50% des abonnements transports ; Incitation à l'usage du vélo par le versement d'une indemnité kilométrique vélo ; Mise en place de parcs à vélos et emplacements de rangement pour trottinettes ; Mise en place de bornes de recharges pour vélos électriques ; Mise en place d'une application mobile permettant d'optimiser la gestion des emplacements de parking en libre-service (COPARK). Cette solution permet aux collaborateurs d'Esker de savoir à l'avance l'état d'occupation du parking et de reporter leur déplacement domicile-travail sur les transports en commun lorsque le parking est complet ; Mise à disposition de cafétérias dans les locaux équipées de frigos, d'éviers et de fours à micro-ondes permettant aux collaborateurs qui le souhaitent de déjeuner sur place. Le restaurant d'entreprise du Cristal Parc est accessible à pied comme la plupart des commerces et points de restauration du quartier. Cela permet d'éviter à nos collaborateurs d'avoir à prendre un véhicule pour aller déjeuner. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 30% de la capacité de nos parcs à vélos d'ici fin 2021 Installation des premières bornes de recharge pour vélos électriques d'ici fin 2019 	En cours	Services Généraux
<p>Réduction des GES issus des trajets professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plafonnement pour les véhicules de fonction à 160 g/km de CO2 pour les modèles essence et 150 g/km de CO2 pour les diesels ; Politique en faveur du choix des modèles hybrides ou électrique ; Usage recommandé de carburants comme l'Excellium (Total), l'Ultimate (BP) ou le biocarburant E10 aux utilisateurs des véhicules de la flotte d'entreprise pour une meilleure propreté des moteurs et une diminution des consommations et des émissions. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation la part de véhicules hybrides ou électriques à hauteur de 30% de la flotte automobile d'entreprise d'ici fin 2021 Remplacement de tous les véhicules de la flotte automobile d'entreprise par des véhicules hybrides ou électrique d'ici à 2025 avec pour objectif de réduire entre 83 et 121 tonnes les émissions de CO2 par an. 	En cours	Services Généraux
<ul style="list-style-type: none"> Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement auprès des collaborateurs d'Esker pour les inciter à réduire leurs déplacements en avion au profit du train lorsque c'est possible et à maximiser l'utilisation des outils de téléconférence et vidéoconférence. 	Diminution des émissions liées aux déplacements professionnels.	Déjà effectif	Direction Générale
<p>Sensibilisation des développeurs aux bonnes pratiques de l'éco-conception de logiciels afin qu'ils intègrent les critères d'impacts environnementaux dès l'étape de conception de nos solutions informatiques.</p>	Diminution de 10 à 20% de la consommation électrique des datacenters.	2020	R&D

Compensation :

ACTIONS MISES EN OEUVRE	RÉSULTAT ATTENDU	DÉLAI DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE DE L'ACTION
Mise en place d'un partenariat avec l'entreprise sociale Reforest'Action pour participer à des projets de reforestation en Haïti.	Esker s'engage à planter 6 arbres pour chaque bobine de papier consommée à l'usine de production de Décines, soit un minimum de 5 000 arbres par an.	Déjà effectif	Direction Générale
Esker réduit progressivement la part de serveurs hébergés dans des datacenters non compensés vers des datacenters dont les émissions sont entièrement compensées. Les services en lignes utilisés (solutions SaaS/laaS/PaaS) sont souscrits auprès de fournisseurs responsables ayant une politique de compensation intégrale de leurs émissions. Par exemple, les solutions SaaS de Salesforce.com pour la production informatique internes et la solution Azure de Microsoft pour la production informatique des clients d'Esker, sont privilégiées car elles sont exploitées dans des datacenters dont les émissions sont entièrement compensées (Carbon Neutral / Net-Zero Greenhouse Gas Emissions).	• Compensation à hauteur de 80% des émissions liées à la production informatique d'ici fin 2021.	En cours	Informatique interne & R&D

Bonnes pratiques :

- la politique d'achat et d'amortissement intègre des critères écologiques pour le matériel informatique (achats de postes de travail et serveurs certifiés Epeat Bronze ou Gold et écrans certifiés Energy Star) ;
- pour la restauration collective, Esker demande à son prestataire de privilégier l'achat de proximité et les légumes de saison pour minimiser l'émission des gaz à effet de serre.

La maîtrise de l'énergie



ELECTRICITÉ

Esker utilise l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, équipements de cafétérias et cuisines, alimentation et climatisation des équipements techniques liés à l'impression et à la mise sous pli de courriers. L'électricité est aussi utilisée pour l'éclairage et l'alimentation des postes bureautiques.

Une baisse des consommations a été amorcée depuis plusieurs années. Cette diminution des consommations est le fruit d'une optimisation de nos moyens de production à Décines dont le renouvellement des imprimantes Laser par des imprimantes à jet d'encre qui a permis de diviser par plus de 3 le coût de la consommation électrique par page imprimée.

L'éclairage des locaux de Villeurbanne est réalisé à 100% par des ampoules basse consommation (majoritairement des éclairages à led, avec détecteurs de présence pour l'allumage et l'extinction automatique des lumières dans les zones de passage). Début 2019, l'éclairage du site de production de Villeurbanne était réalisé à plus de 50% par des ampoules basse consommation et ce mode d'éclairage sera étendu à 100% de bâtiment d'ici fin 2019.

Esker sensibilise ses collaborateurs à la suppression des fichiers et emails afin d'optimiser le stockage des ressources et de limiter la consommation d'électricité des serveurs concernés et les émissions de gaz à effet de serre induites.



GAZ

Esker consomme du gaz pour chauffer les locaux de l'usine courrier de Décines. La consommation de gaz pour le chauffage est optimisée l'hiver grâce à un système de récupération des calories émises par les imprimantes afin de les redistribuer dans les locaux.

Pour respecter la réglementation sur l'élimination progressive des gaz nocifs pour la couche d'ozone (règlement CE N° 2037/2000 Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000, échéance à 2015), Esker a remplacé les équipements de climatisation concernés. Les gaz employés dans les installations frigorifiques font partie des fluides préconisés dans la réglementation en vigueur, toutes les précautions lors de la vidange des équipements vétustes sont prises avant leur mise au rebut.

MESURES DÉJÀ MISES EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans la gestion des bâtiments

- En 2017, il a été procédé au remplacement des climatisations par des rafraîchisseurs d'air à l'usine courrier de Décines ;
- Esker a conçu ses nouveaux locaux du Cristal Parc avec un éclairage composé uniquement de LED, de longévité plus importante, qui consomment moins et ne chauffent pas.

Dans le domaine informatique

- Renouvellement des machines existantes par un parc moins énergivore ; tous les ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et écrans sont certifiés Epeat Gold. Tous les serveurs sont certifiés Epeat Bronze et tous les écrans sont certifiés Energy Star ;
- Mise en veille automatique des postes de travail lorsqu'ils ne sont pas utilisés avec procédure de redémarrage des postes à distance ;
- Suppression de la salle serveur du siège et transfert des serveurs pour partie chez un hébergeur et pour partie dans le cloud public Microsoft Azure avec pour objectif :
 - d'optimiser les espaces utiles (libération de m²) ;
 - d'améliorer la sécurité (sécurité physique, gestion des accès, protection contre les incendies et supervision) ;
 - de simplifier le déploiement de nouvelles infrastructures ;
 - d'optimiser et réduire de manière notable les consommations énergétiques (alimentation des équipements et production de froid).

Sur l'ensemble de ces points nous nous appuyons sur l'expérience de nos fournisseurs dans la gestion de datacenters et notamment :

- alternance d'allées chaudes et froides permettant de refroidir directement les baies plutôt qu'une salle complète ;
- densification des baies et optimisation du câblage pour optimiser la circulation d'air ;
- choix d'équipements qui s'adaptent à la charge en temps réel ;
- virtualisation des serveurs et usage de services cloud public.

Les énergies renouvelables

Esker se fournit en électricité auprès d'EDF. En 2017, l'électricité consommée par Esker était issue pour 7,2% de sources d'énergie renouvelables dont 5,3% d'origine hydraulique et 1,9% d'autres énergies renouvelables.

La fourniture d'un kWh d'électricité par EDF en 2018 a induit l'émission de 22,50 grammes de dioxyde de carbone (CO₂), soit 12,5 fois moins que la moyenne des principaux électriciens européens, qui est d'environ 275 grammes par kWh.

L'économie des ressources



L'eau est essentiellement utilisée dans les équipements de climatisation, les sanitaires et les cuisines. La baisse de la consommation s'est poursuivie sur la période grâce notamment à la mise en place de WC double chasse.

Actions engagées depuis 2016 :

- Installation de détecteurs automatiques asservis à des électrovannes d'ouverture d'eau sur les lavabos dans les toilettes pour limiter la consommation ;
- Les robinets des éviers des cafétérias et des toilettes sont équipés de réducteur de consommation d'eau ;
- Les collaborateurs d'Esker sont sensibilisés à la réduction de leur consommation d'eau dans le cadre de leurs activités professionnelles ;
- Il est demandé au personnel d'entretien de minimiser leur consommation d'eau et de privilégier des produits nettoyants à faible impact environnemental et nécessitant peu d'eau ;
- Des campagnes de détection des fuites sont régulièrement menées.

La gestion des déchets

La principale activité générant des déchets est l'usine courrier de Décines.

Les autres sources de déchets sont la restauration (déchets d'emballage, déchets alimentaires), l'activité de bureau avec les papiers et autres fournitures de bureaux, les travaux de modification et de maintenance entrepris dans les bâtiments sur les corps d'états architecturaux et techniques, et les activités informatiques (déchets électroniques).

Les nombreux réaménagements internes de nos 2 sites en 2018 et l'accroissement sensible du nombre de collaborateurs (+ 15% en 2018) ont induit une hausse de nos déchets sur l'année. Pendant la période concernée, plusieurs étages des immeubles, abritant plus de 300 postes de travail ont en effet été réhabilités. Les principaux déchets sont :

- les DIB (déchets industriels banals),
- les déchets organiques,
- les "encombrants bennes", parmi lesquels les matériaux valorisables sont triés (bois, cartons, métaux ferreux et non ferreux, gravats), puis envoyés vers les filières de recyclage spécifiques.

Exemple de mesures de prévention :

- Les prestataires d'Esker sont sensibilisés au problème des déchets par l'introduction de critères dans les appels d'offres et les contrats et par des actions communes menées dans le cadre de la prestation. Ils n'utilisent pas de lingettes pour le ménage, ni de produits non biodégradables ;
- Pour les déménagements, l'utilisation de cartons jetables a été abandonnée et remplacée par l'utilisation de boîtes de déménagements réutilisables, réduisant ainsi les déchets cartons ;
- Pour la réduction des déchets de papier : dispositif de dématérialisation des supports (demandes de congés/RTT, formulaire de remboursement des titres de transport, notes de frais, entretien individuel annuel), réduction des papiers, encre, déchets, réduction du parc d'imprimantes par la suppression des imprimantes individuelles, mise en place d'imprimantes multifonctions partagées, suivi des consommations, impression par défaut recto verso et noir et blanc, pour les usages bureautiques internes utilisation de ramettes de papier 75 grammes issu de forêts gérées durablement ;
- Pour la réduction des autres déchets :
 - mise à disposition de poubelles de tri sélectif dans toutes les cafétérias (verre, plastique, canettes, papier et carton) ;
 - mise à disposition des collaborateurs d'un point de collecte pour les piles, ampoules, bouchons de bouteille en plastique et capsules de café en aluminium ;
 - les distributeurs automatiques de boissons chaudes ne distribuent pas de gobelets jetables. Chaque collaborateur dispose d'un mug offert par l'entreprise pour éviter la consommation de gobelets jetables ;
 - des distributeurs d'eau de source sont disponibles dans les cafétérias et dans les lieux d'accueils afin de minimiser la consommation d'eau en bouteille plastique ;
 - afin de leur donner une deuxième vie, les matériels informatiques obsolètes (ordinateurs, serveurs, écrans, imprimantes et équipements réseaux) ainsi que les téléphones mobiles sont périodiquement proposés aux collaborateurs en échange de dons à des associations caritatives ;
 - le mobilier de bureau remplacé est proposé à des associations et des écoles. Plus de 50% des meubles remplacés lors du déménagement du siège social en 2018 ont ainsi été récupérés.

Depuis 2017, Esker a confié la gestion des déchets à l'entreprise Elise. Chaque déchet fait l'objet d'un bordereau de suivi des déchets (BSD) conformément à la réglementation en vigueur (Article R. 5 41-43 du Code de l'Environnement). Elise assure l'organisation du ramassage avec chacune des entreprises collectrices, qui lui remettent les poids et pourcentages de recyclage. L'ensemble des déchets est suivi au travers du registre des déchets conformément à la même réglementation en vigueur. Un responsable interne de ce suivi a été nommé. Les déchets sont triés et recyclés ou valorisés par incinération (avec récupération d'énergie) pour les autres.

ACTIONS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les plats sont grammés contractuellement par le prestataire de restauration (ELIOR). La portion de pain est payante, réduisant ainsi naturellement le gaspillage. Chaque année est organisée une journée de sensibilisation des consommateurs sur le gaspillage alimentaire.

Esker souscrit également à l'option Anti-Gaspillage proposée par certains prestataires lors de l'organisation d'événements. Cette formule consiste à reconditionner les denrées non-consommées des cocktails dans des boîtes de cartons recyclés, mises à disposition sur un buffet dédié à la fin de l'événement.



DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Des corbeilles de fruits sont livrées chaque semaine sur nos sites de Villeurbanne et de Décines. Les corbeilles de fruits sont confectionnées localement à partir de fruits de saison issus de productions-primeurs de préférence d'origine locale et française.

Des en-cas sucrés et salés non périssables issus de l'agriculture biologique et certifiés bio sont proposés à nos collaborateurs dans nos cafétérias (céréales, fruits secs, café, chocolat...). Les matières premières utilisées sont achetées en privilégiant les producteurs et transformateurs locaux lorsque le rapport qualité / prix le permet. Elles sont mises à disposition en vrac ou dans des bocaux en verre consignés pour éviter tout déchet d'emballage. Les salariés peuvent commander en ligne les produits bio du même fournisseur. Les livraisons sont faites à vélo ou en véhicule électrique.

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Pour Esker, la principale consommation de matière première concerne le papier (bobines et enveloppes utilisées pour le service courrier partagé Esker on Demand). Pour optimiser la consommation interne (788 tonnes en 2018, en hausse de 146 tonnes par rapport à 2017 du fait de la croissance de l'activité), plusieurs actions ont été mises en œuvre : passage des publications internes sous format électronique, déploiement d'imprimantes multifonctions, réduction du parc d'imprimantes, systématisation de l'impression recto verso.

Esker s'engage à se fournir en matières premières sur la base de papier certifié PEFC ou FSC. Le papier utilisé porte l'Écolabel européen. L'utilisation d'un grammage à 90 g par feuille est recommandé par le fournisseur des imprimantes de production à jet d'encre utilisées majoritairement à l'usine de Décines. Nous avons réduit ce grammage à 80 g par feuille ce qui a permis réduire de plus de 12% la consommation de papier. L'utilisation d'un grammage inférieur à 80 g et l'utilisation de papier recyclé ne sont pas envisagés car après évaluation cela ne permet pas de répondre aux critères de qualité actuellement exigés par nos clients.

La pollution



PRÉVENTION ET RÉPARATION DES REJETS

Esker, du fait de son activité, ne rejette pas d'effluents dans l'eau ou le sol. Esker demande à son prestataire d'entretien de privilégier l'utilisation de produits non nocifs pour l'environnement.

Conformément à la réglementation, les eaux usées du restaurant d'entreprise sont filtrées par un bac à graisses vidé régulièrement. De même, les eaux de ruissellement des parkings du Cristal Parc sont dirigées vers un bac de rétention des eaux chargées d'hydrocarbures, vidé par le prestataire en charge de la maintenance de l'immeuble.



NUISANCES SONORES

Les fournisseurs (de groupes froid, de centrales de traitement d'air, de rafraîchisseurs d'air) sont évalués sur les performances de leurs produits en termes de nuisances sonores. Un acousticien est sollicité pour confirmer la qualité de ces produits. Afin de mesurer les nuisances sonores potentielles sur ses collaborateurs, Esker fait également intervenir un cabinet d'acoustique lors de travaux dans ses locaux. Les résultats sont présentés au CSE.

Les opérateurs de l'usine courrier de Décines sont équipés de protections auditives moulées par thermoformage aux caractéristiques de leurs oreilles pour une efficacité maximale.

Les cafétérias, cuisines et salles de réunion sont équipées de cloisons acoustiques pour minimiser la diffusion sonore dans les bureaux attenants. Des cloisons mobiles acoustiques sont également installées dans les open-spaces dans le service en charge du support client.



RAYONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE

Des téléphones mobiles d'entreprise disposant de modems 3G/4G sont fournis à certains collaborateurs d'Esker. Les équipements fournis sont conformes à la limite légale d'exposition à 2 W/kg pour la tête et le tronc (DAS).

Les sites d'Esker disposent d'un réseau WIFI. Les puissances rayonnées par les équipements WIFI sont conformes aux normes européennes en vigueur.



POLLUTION AUX PARTICULES FINES

Un taux élevé de particules fines dans l'air altère les fonctions pulmonaires et accroît le risque de maladies cardio-vasculaires et de cancer du poumon. Il a un effet direct sur la diminution de l'espérance de vie. Nos actions en faveur de la diminution de la pollution permettent de réduire l'émission et la concentration de certaines particules. Nous promovons les transports doux auprès de nos salariés avec le remboursement des abonnements TCL et l'indemnité kilométrique pour les salariés qui se rendent sur leur lieu de travail à vélo, et en mettant à disposition des parcs à vélos dans nos locaux. Notre flotte de véhicules d'entreprise est progressivement remplacée par des véhicules hybrides essence ou électriques.



JOURNÉE RSE

Esker offre à l'ensemble de ses salariés une journée par an pour leur permettre de participer à des actions sociétales. Cette journée correspond à une journée de travail, passée au service d'une association, d'une cause ou d'une action particulière.

Les actions menées par les collaborateurs d'Esker dans ce cadre s'inscrivent dans l'un des 3 axes de notre politique RSE :

- l'environnement
- l'éducation
- le rayonnement de notre territoire local

CERTIFICATIONS

L'usine courrier de Décines est certifiée ISO 9001 depuis Avril 2017 et ISO 14001 depuis avril 2019.

La norme ISO 14001 donne un cadre fort qui nous permet de maîtriser nos impacts environnementaux et nous conduit à améliorer en permanence notre performance environnementale.

Cette certification vient récompenser nos efforts initiés depuis plusieurs années en faveur de la protection de l'environnement et représente un gage de qualité pour nos clients. La démarche de certification ISO 14001 est un projet d'entreprise fédérateur, structurant et apprécié de nos collaborateurs qui adhèrent à notre engagement en faveur de l'environnement.

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DES FICHES “ACTIONS DE RÉDUCTION” DE L'ADEME

Dans la mesure du possible Esker suit les recommandations adaptées aux TNIC décrites dans le document de l'ADEME “Actions de réduction”. Parmi les 28 recommandations de l'ADEME, Esker a déjà mis en oeuvre partiellement ou en totalité les 20 recommandations suivantes :

Fiche 1 · Centre de données : mutualiser les environnements physiques

Fiche 2 · Centre de données : désinstallation des infrastructures inutiles

Fiche 3 · Centre de données : mise en place d'un inventaire des éléments matériels

Fiche 4 · Centre de données : urbanisation des systèmes

Fiche 5 · Centre de données : mise en place d'un système de Free-cooling

Fiche 9 · Centre de données : améliorer l'efficacité énergétique des équipements

Fiche 10 · Environnement de travail : paramétrer des options de gestion d'énergie

Fiche 11 · Environnement de travail : politique d'extinction / mise en veille de poste de travail

Fiche 12 · Environnement de travail : prolonger la durée de vie des équipements

Fiche 14 · Environnement de travail : privilégier les matériels éco-conçus

Fiche 16 · Environnement de travail : consolider les imprimantes individuelles vers des multifonctions départementales

Fiche 17 · Environnement de travail : paramétrage par défaut des systèmes d'impressions

Fiche 18 · Environnement de travail : privilégier les consommables d'impression recyclés en certifiés (application partielle limitée à l'utilisation de consommables certifiés)

Fiche 19 · Gestion des déchets : collecter les consommables d'impression

Fiche 20 · Gestion des déchets : reconditionnement des DEEE

Fiche 21 · Services réseaux : maîtriser la consommation énergétique des infrastructures

Fiche 22 · Services réseaux : collecte des mobiles

Fiche 23 · Services réseaux : allonger la durée de vie des terminaux et des accessoires

Fiche 25 · Management des GES : intégrer une démarche Green IT dans la stratégie de GES de l'organisation

Fiche 27 · Gestion humaine : sensibiliser et provoquer le changement chez les utilisateurs de TNIC



www.esker.com

Americas www.esker.com
Australia www.esker.com.au
Belgium www.esker.be
France www.esker.fr
Germany www.esker.de

Italy www.esker.it
Malaysia www.esker.com.my
Singapore www.esker.com.sg
Spain www.esker.es
United Kingdom www.esker.co.uk